

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

DEPARTEMENT  
**HERAULT**  
ARRONDISSEMENT  
**LODEVE**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 15 octobre 2020**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/10/17**

Date de la convocation	06/10/ 2020
	<b>Votes : 25</b>
Présents : 20	Pour : 25
Absents : 1	Ne participe pas au vote : 1
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le quinze octobre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : M.

Etaient Absents :

Procurations : -

**Objet** : Subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'association « Moto Owners's Group » : MOG34

Monsieur le Maire évoque la demande du nouveau bureau de l'association Moto Owners's Group » : MOG34, dans le cadre de l'organisation d'une journée bourse et puce moto, qui s'est déroulée le 5 septembre dernier sur le territoire de la commune de Paulhan.

Monsieur le Maire explique que le dossier de demande de subvention n'a pas été retiré par l'association créée fin 2019, et n'a donc pas pu être présenté au budget 2020. Il convient de leur venir en aide pour le démarrage et d'anticiper sur l'aide financière apportée annuellement à cette association pour le déroulement de cette manifestation.

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-17-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020

Il propose à cet effet de se prononcer sur l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 €.

Il précise que l'association MOG34 devra pour les années prochaines, présenter son dossier de demande de subvention au préalable du vote du budget.

Il demande au conseil municipal de se prononcer

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, par 25 voix Pour, Madame DJUROVIC Aleksandra ne participe pas au vote car elle est membre de l'association MOG 34,

Décide :

- D'approuver cette proposition et d'attribuer la somme de 150,00 € à l'association MOG 34,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à réaliser toutes les démarches nécessaires au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**Le Maire**  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201015-2020-10-17-DE  
Date de télétransmission : 22/10/2020  
Date de réception préfecture : 22/10/2020